



## REGLEMENT INTERIEUR

- 1) Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'accepté implicitement lors de l'adhésion.
- 2) Le certificat médical de non-contre-indication est **obligatoire** pour l'inscription à l'EVE et la pratique du Badminton. Formulaire obligatoire disponible auprès des membres de EVE et sur le site de la FFBAD (**OU** le questionnaire de santé si votre certificat médical a moins de 3 ans)
- 3) Les enfants mineurs sont pris en charge par les membres du club présents lors des séances de l'école de Badminton. Leur responsabilité s'arrête à la fin du créneau horaire. Pendant les séances de pratique libre du mardi et du vendredi, les moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte adhérent à EVE.
- 4) Les créneaux horaires de pratique libre dans la grande salle de l'Envol sont les suivants : mardi de 19h à 23h et vendredi de 20h à 23h, en période scolaire et pendant les vacances scolaires. L'école de Badminton fonctionne les vendredis pour les enfants de 9 à 15 ans entre 18h30 et 20h. **Les séances de l'école de Badminton ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires.** EVE demande à ses adhérents de respecter ces horaires, rappelant que l'association est gérée par des bénévoles. D'éventuelles modifications d'horaires vous seront communiquées par sms.
- 5) La salle peut être indisponible pour des raisons indépendantes de notre volonté (Téléthon, tournoi de foot en salle etc ...). Dans ce cas vous serez averti (par mail ou SMS) et aucune réclamation ne sera acceptée.
- 6) L'association offre à tous deux séances d'essai avant l'inscription. À l'issue de cette période, le dossier d'inscription devra être complet pour pouvoir accéder à la salle.
- 7) Cotisations : Voir les tarifs en première page dans le paragraphe **TARIFS POUR LA SAISON 2024-2025**. Aucun remboursement ne pourra être effectué. L'association se réserve le droit de vérifier la prise de licence de ses membres.
- 8) Le port de chaussures dédiées exclusivement à la pratique de sport en salle est OBLIGATOIRE. Les vestiaires n°3 (pour les hommes) et n°4 (pour les femmes) sont à la disposition des adhérents. Il est conseillé de ne pas laisser d'affaires personnelles et de valeur dans les vestiaires. **L'association EVE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**
- 9) **La mise en place et le démontage des terrains sont faits par les joueurs adultes présents en début et fin de séance.** L'association compte sur la bienveillance de ses adhérents pour laisser la salle dans un état irréprochable (ranger les volants, jeter bouteilles vides, cartons et papier dans la poubelle de tri jaune, ...). Il est strictement interdit de manger dans la grande salle.
- 10) Pour permettre une pratique confortable et équitable, les joueurs sont invités à partager le temps de jeu et à jouer en double.
- 11) EVE se réserve le droit d'exclure ceux qui ne répondent pas à ce qui était attendu d'eux c'est-à-dire de jouer au Badminton avec respect et politesse envers les autres membres ou tout autre comportement répréhensible (dégradation, détournement, non-respect des articles du règlement intérieur).